

Ce document est à retourner
auprès du chef d'établissement
le plus tôt possible.



CONFIRMATION D'INSCRIPTION

2020-2021

Pour être valide, le paiement de 62 € doit être joint à cette confirmation d'inscription.
Il représente un acompte.

Il ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la part du ou des responsables légaux de l'enfant.

Responsable légal 1 : Père Mère autre :

Suite à la préinscription* de (Prénom et nom de l'enfant)

je confirme son inscription pour l'année scolaire mentionnée ci-dessus

en classe de sixième cinquième quatrième troisième

au collège Notre-Dame à Bayonne, 4 rue Montaut, 64100 BAYONNE.

Fait à, le/...../.....

Prénom, nom :

Signature :

Responsable légal 2 : Père Mère autre :

Je confirme aussi son inscription pour l'année scolaire mentionnée ci-dessus

en classe de sixième cinquième quatrième troisième

au collège Notre-Dame à Bayonne, 4 rue Montaut, 64100 BAYONNE.

Fait à, le/...../.....

Prénom, nom :

Signature :

* Préinscription : Lors de la rencontre d'un ou des deux responsables légaux de l'enfant (ou de leur représentant) avec le chef d'établissement (ou son représentant) ce dernier donne son accord pour une inscription définitive selon les modalités définies sur la plaquette remise durant cette rencontre et le délai de retour de cette confirmation.

Attention : aucun élève ne pourra être inscrit sans l'accord de son responsable légal ou de ses deux responsables légaux. Toute fausse déclaration pourra faire l'objet de poursuites. Le chef d'établissement du collège Notre-Dame à Bayonne ne peut en aucun cas être tenu pour responsable si ce document n'est pas complété par les deux responsables légaux de l'enfant si le premier déclare être le seul.